

Carrière Arnaudet

Les travaux de sécurisation du site, validés par le Conseil d'Etat, sont désormais terminés. La Ville étudie désormais sa valorisation

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 03/02/2025

Le Conseil d'État a confirmé en avril 2022 la décision officielle de sécuriser le site classé de la carrière Arnaudet. Une décision rare et exceptionnelle de la plus haute juridiction administrative qui a permis à la Ville de procéder à la mise en sécurité de la zone à risques et de sauvegarder 55% de la carrière.

SÉCURISER LE SITE EN SOUS-SOL / PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE

Exploitée pour la première fois en 1872, elle s'étale sur près de huit kilomètres de galeries, mesurant 3 à 15 mètres de haut et 3 à 4 mètres de large, reliées entre elles par d'imposants piliers. Elle est classée aux monuments historiques depuis 1986.

UN TERRITOIRE SOUMIS AUX RISQUES

Historiquement Meudon et les villes environnantes d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart possèdent des galeries souterraines. Leur histoire a été marquée par une exploitation intensive. À Meudon, plusieurs carrières existent par ailleurs, comme la carrière des Montalets. Ces zones ont connu des effondrements partiels ou totaux dont le plus dramatique a eu lieu en 1961 à Clamart avec un bilan terrifiant de 21 morts ! Meudon est donc, depuis longtemps, sujet à un risque de glissements de terrains, dû à la présence de ces carrières. En 2003, un arrêté préfectoral prescrit ainsi un plan de prévention des risques naturels prévisibles qui sera conforté en 2019.

UN RISQUE D'EFFONDREMENT GÉNÉRALISÉ

En 2017, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement, conclut dans son étude à « *l'existence d'un risque d'effondrement généralisé* ». En effet, les experts remarquent l'extrême fragilité de 106 piliers. Après ce diagnostic scientifique sans appel, la Ville a constitué un dossier complet d'autorisation de travaux dans un site classé pour assurer sa sécurisation urgente.

LE MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AUTORISE LES TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

En 2019, après cette étude, le ministère de la Transition écologique délivre une autorisation de travaux en site classé. Il prend un arrêté dans ce sens « *considérant que les travaux envisagés en zone centrale sont rendus nécessaires pour des raisons de sécurité publique* ». Il insiste aussi sur la préservation d'une grande partie du site et de son sauvetage définitif: « *le comblement des zones à risque d'effondrement en masse devrait permettre de préserver une partie du site suffisamment représentative des caractéristiques ayant justifié le classement, tant sur le plan artistique que géologique* ».

DES ÉTUDES COMPARATIVES

Toutes les solutions de sécurisation des galeries souterraines de la carrière ont été étudiées. À chaque fois, les experts ont comparé les avantages et inconvénients de chacune sur le plan de la réduction du risque, de la faisabilité technique et de la pérennité. Ainsi, le renforcement par boulonnage et tirandage des 106 piliers fragilisés a été écarté au profit du comblement de la partie centrale sur les trois niveaux « *pour son caractère pérenne, de faible impact carbone et perméable conférant aux piliers fragilisés un confinement optimal dans le temps* ».

« *100% des points d'intérêt préservés (après travaux)* »

UN PATRIMOINE SAUVEGARDÉ ET VALORISÉ

Jusqu'ici, la carrière était inaccessible et interdite au public en raison de ce risque d'effondrement généralisé. Ce site classé est un élément important de notre patrimoine local. La Ville étudie la valorisation et l'accessibilité ERP (établissement recevant du public) des 4,5 km de galeries sauvegardées, pour permettre la visite par le grand public. Pour les publics spécialisés, le principe d'accessibilité des 3 niveaux de galeries est déjà acquis.

Une solution permettant de garantir un accès fluide aux galeries de grande hauteur a pu être mise en œuvre fin 2022.

UNE ÉTUDE SCÉNOGRAPHIQUE

Afin d'agrémenter la visite et de valoriser les galeries souterraines, une étude scénographique et un appel à manifestation d'intérêt pourraient être lancés. Un parcours de galeries pourrait donner accès aux centres d'intérêt géologiques (miroir de faille, microfossiles), artistiques (croisées de voûte en plein cintres, grandes galeries), historiques ou ethnographiques (puits d'aéragage, anciennes champignonnières).

Point important : 100% des points d'intérêt géologique pourraient à terme être visitables.

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30*

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40